



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR) – Obtenir des renseignements sur les fonctionnalités d'un système de paie moderne afin d'acquérir un nouveau system de paie pour les sénateurs et les sénateurs à la retraite.

Objet : DR - Paie et Pension - Sénateurs

La présente DR vise uniquement à obtenir des renseignements sur une nouvelle solution pour remplacer et moderniser le système de paie et de pension actuellement utilisé pour les sénateurs en fonction et à la retraite.

Date de publication :

24 janvier, 2024

Date et heure de clôture :

16 février, 2024, 11 heures HNE

N° de la DR :

SEN-068 23/24

INFORMATION CONCERNANT LE SÉNAT

Demandes de renseignements :

Personne-ressource : Christine Tremblay

Titre : conseillère principale en approvisionnement

Adresse : 40, rue Elgin, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0A4, Canada

Téléphone : 613-995-8888, poste 4

Courriel : Proc-appr@sen.parl.gc.ca

Les réponses doivent être transmises par courriel seulement à l'adresse de l'autorité contractante ci-dessous.

Courriel : Proc-appr@sen.parl.gc.ca

VEUILLEZ INSCRIRE LE NUMÉRO DE DR CI-DESSUS SUR TOUTE CORRESPONDANCE.

AVIS

La présente DR n'est publiée que pour recueillir des renseignements et orienter un processus de planification. Elle ne constitue pas une demande de soumissions et n'engage en rien le Sénat. Ni les propositions non sollicitées ni aucun autre type d'offres ne seront prises en considération aux fins de la présente DR. Aucuns frais engagés pour l'élaboration de réponses, la présentation de renseignements ou toutes demandes subséquentes relatives à la présente DR ne seront remboursés aux fournisseurs.

Tous les renseignements présentés à l'égard de la présente DR deviendront la propriété du Sénat et ne seront pas retournés. Tous les renseignements reçus en réponse à la présente DR qui sont désignés comme « exclusifs » seront traités en conséquence. Cette mention devrait être clairement indiquée sur chaque page comportant de tels renseignements.

Si le Sénat publie une demande concurrentielle à la suite de la présente DR, celui-ci publiera une sollicitation non restrictive afin de maximiser la concurrence et tenter d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. La stratégie d'acquisition et la méthode d'évaluation ne sont pas encore arrêtées.

COORDONNÉES

Nom de l'entreprise :

Nom de la
personne-ressource :

Adresse de courriel :

Numéro de téléphone :

Table des matières

PARTIE 1 – INSTRUCTIONS.....	3
PARTIE 2 – ÉNONCÉ DES BESOINS	5
PARTIE 3 – QUESTIONS À L’INTENTION DE L’INDUSTRIE.....	6

PARTIE 1 – INSTRUCTIONS

CONTEXTE ET OBJET DE LA DR

La présente DR est utilisée uniquement à des fins d'information et de planification et ne constitue pas une sollicitation ni une obligation de la part du Sénat du Canada. Aucune proposition ni autre forme d'offre non sollicitée ne sera examinée en réponse à la présente DR. Les entrepreneurs ne recevront aucun remboursement pour les frais associés à l'élaboration de réponses ou à la transmission d'information en réponse à la présente DR ou dans le cadre de toute demande d'information subséquente.

Toute information transmise en réponse à la présente DR deviendra la propriété du Sénat du Canada et ne sera pas retournée. Toute information reçue en réponse à la présente DR qui porte la mention « Exclusif » sera traitée en conséquence. De telles restrictions doivent être indiquées clairement sur chaque page contenant de l'information de cette nature.

Le système de gestion de la paie actuellement employé par le Sénat pour les sénateurs en fonction et à la retraite a atteint la fin de sa durée de vie utile; ses fonctionnalités sont considérablement limitées et ne peuvent effectuer les calculs requis. Le système actuel exige de nombreuses interventions manuelles pour que les montants exacts soient versés aux sénateurs en temps opportun. Le système comporte des lacunes, car il ne peut pas rajuster la paie automatiquement ni tenir compte des rajustements au régime de pension.

Au cas où le Sénat du Canada diffuse un appel d'offres concurrentiel à la suite de la présente DR, le Sénat du Canada a l'intention de diffuser une exigence technique non restrictive dans le but de maximiser la concurrence et d'obtenir la meilleure valeur possible. La stratégie d'acquisition et la méthode d'évaluation restent à déterminer.

DIRECTIVES

- Il est demandé que les réponses soient soumises sous forme de copie électronique à l'adresse courriel indiquée à la page 1.
- Il incombe entièrement à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est présentée à temps, conformément aux directives fournies dans la présente DR.
- Le Sénat se réserve le droit d'annuler cette DR à tout moment.
- Les réponses peuvent être fournies en français ou en anglais.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Comme la présente DR n'est pas un appel d'offres, le Sénat n'entend pas répondre à toutes les demandes de renseignements par écrit ni communiquer les réponses à tous les fournisseurs/répondants éventuels.

Veuillez transmettre toutes questions relatives à la présente DR à l'autorité contractante :

Christine Tremblay
Conseillère principale en approvisionnement
Le Sénat du Canada
Direction des finances et de l'approvisionnement
40, rue Elgin, 11^e étage
Ottawa (Ontario), K1A 0A4

Téléphone : 613-995-8888, poste 4
Courriel : Proc-appr@sen.parl.gc.ca

EXAMEN DES RÉPONSES À LA DR

- Les réponses ne seront soumises à aucune évaluation officielle.

- Toutes les réponses sont confidentielles, demeurent la propriété du Sénat une fois reçues et ne seront pas retournées au répondant.
- Les répondants sont informés que les renseignements soumis pourraient servir à l'élaboration de tout futur document d'appel d'offres du Sénat.
- Le Sénat examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DR. Cependant, s'il le juge à propos, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture.
- Le fait de ne pas répondre à cette DR ne pénalisera en aucun cas les soumissionnaires lors de futurs appels d'offres.

CONFIDENTIALITÉ

- Tous les renseignements obtenus dans le cadre de la présente DR seront traités en toute confidentialité.
- Chaque répondant devra indiquer les éléments de sa réponse qu'il considère comme confidentiels ou exclusifs.

SUIVI

- S'il le juge à propos, le Sénat communiquera avec les répondants afin de leur poser des questions supplémentaires ou de leur demander des précisions sur un aspect particulier d'une réponse.

PARTIE 2 – ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Objet

Obtenir des Informations sur les fonctionnalités d'un système de paie et de pension moderne, afin d'établir les besoins techniques et administratifs d'une nouvelle solution permettant d'administrer la paie des sénateurs et la pension des sénateurs à la retraite.

2. Introduction

Le Sénat du Canada, ci-après nommé "le Sénat", », recherche des informations des sur les fonctionnalités d'un système de paie moderne afin d'établir les besoins administratifs et les coûts d'une nouvelle solution permettant d'administrer la paie des sénateurs et la pension des sénateurs à la retraite. Le Sénat est prêt à envisager des solutions distinctes pour les sénateurs et les sénateurs à la retraite.

3. Objectif de la présente demande de renseignements (DR)

La présente DR permettra au Sénat d'obtenir des renseignements sur les systèmes de paie et de pension modernes qui sont offerts sur le marché. La Direction des ressources humaines du Sénat cherche à étudier et à établir les besoins administratifs pour un système de paie et de pension spécialisé. Le Sénat attend des fournisseurs qu'ils présentent des estimations budgétaires dans le cadre de leurs réponses à la présente DR.

PARTIE 3 – QUESTIONS À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE

Il n'est pas obligatoire de répondre à toutes les questions.

Veuillez fournir le plus de détails possible en répondant aux questions suivantes.

Nous vous encourageons vivement à profiter de cette occasion pour poser des questions et faire part de vos préoccupations dans vos réponses à cette DR

Q1 : Dans le tableau ci-dessous, indiquez si la solution que vous proposez peut répondre aux besoins suivants :

Besoins administratifs	Commentaires
Fiabilité : Pouvez-vous garantir un taux d'accessibilité du système de 99,99 % (dans le cas d'un hébergement infonuagique, un taux de 95 % est acceptable)	
Support : Le fournisseur doit prévoir dans sa feuille de route de soutenir la solution pendant au moins les cinq (5) prochaines années.	
Configurable : Possibilité de configuration, de lecture, de mise à jour et de suppression de règles administratives. <ul style="list-style-type: none"> Il faut pouvoir modifier la configuration actuelle et les règles de base au fil du temps, selon les besoins (p. ex. modifications aux taux du régime de pension). 	
Intégration : Possibilité de transférer des données au système de planification des ressources opérationnelles. <ul style="list-style-type: none"> Grand livre; Interface de remplissage automatique / transfert de données. 	
Portail/Libre-service : Possibilité pour l'utilisateur final de consulter et de télécharger des fichiers comme des feuillets T4, des relevés de paie, etc.	
Navigation : Interface que l'utilisateur du système peut utiliser facilement en quelques clics. <ul style="list-style-type: none"> La plupart des renseignements sur la première page; Navigation facile / conception intuitive. 	
Accès à un portail mobile : Solution pouvant être compatible avec des téléphones multifonctions.	
Dépannage : Le Sénat devrait avoir la possibilité de faire des simulations pour tout utilisateur ou tout type d'utilisateur aux fins de dépannage.	
Marques distinctives : Possibilité d'afficher le logo du Sénat <u>sur les rapports et les produits.</u>	
Bilingue : Le système doit être accessible tant en français qu'en anglais (système et production de rapports) <ul style="list-style-type: none"> La solution doit donner à l'utilisateur la possibilité d'afficher l'interface dans la langue de son choix, quelle que soit la langue du 	

Besoins administratifs	Commentaires
<p>système d'exploitation et du navigateur utilisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution devrait permettre l'envoi de notifications de système bilingues à la communauté d'utilisateurs. 	
<p>Contrôles financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journal d'audit numérique automatisé; • Possibilité de soumettre des tâches et de les approuver par voie électronique. 	
<p>Alertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis par courriel lorsqu'un relevé de paie est disponible; • Possibilité pour le Sénat de personnaliser les notifications par courriel selon l'utilisateur. 	
<p>Intégration du courrier électronique : La solution peut comprendre les mécanismes d'intégration du courrier électronique avec Microsoft Exchange Azure.</p>	
<p>Statistiques : La solution devrait permettre de fournir des statistiques Web au moyen de Google Analytics, de fonctionnalités intégrées ou d'un autre mécanisme.</p>	
<p>Surveillance : On s'attend à ce que la solution permette à l'équipe de la TI du Sénat de surveiller l'état du système. La surveillance peut s'effectuer au moyen d'une page de surveillance de l'état, d'outils de surveillance ou d'autres mécanismes. La solution doit aussi envoyer des alertes par courriel et une liste détaillée des utilisateurs concernés lorsqu'une anomalie est détectée.</p>	
<p>Environnement de mise à l'essai : Les nouvelles fonctionnalités devront d'abord être déployées dans un environnement ne servant pas la production afin que l'on puisse prévoir une période de mise à l'essai avant le déploiement dans un environnement de production.</p>	
<p>Protection des renseignements confidentiels : La solution devrait offrir la possibilité de masquer des données de production avant de les inclure dans l'environnement de mise à l'essai afin de protéger les renseignements personnels.</p>	
<p>Contrôles : Le fournisseur de services infonuagiques doit mettre en place des mécanismes de contrôle pour que l'on puisse isoler adéquatement les ressources.</p>	
<p>Interface : Possibilité de soumettre des fichiers à une banque ou un fournisseur de services de paie aux fins du traitement de la paie (et de les soumettre au service des finances aux fins de contrôle interne).</p>	
<p>Interface : Il faut pouvoir importer des données historiques de l'ancien système.</p>	
<p>Paie : Possibilité de faire des dépôts dans des comptes bancaires internationaux.</p>	
<p>SÉNATEURS EN FONCTION SEULEMENT</p>	
<p>Paie : Possibilité de calculer les cotisations au régime de pension (y compris en tenant compte de l'ensemble des diverses situations : atteinte du MGAP, de l'âge de 71 ans, des 75 %, etc.)</p>	

Besoins administratifs	Commentaires
<p>Paie : Possibilité de calculer les paiements rétroactifs et de recouvrer correctement les montants en souffrance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corrections à la période de paie précédente; • Salaires supplémentaires (payés pour des fonctions sénatoriales supplémentaires). 	
<p>Paie : Possibilité de payer des montants calculés au prorata au milieu du mois en fonction du nombre de jours dans chaque mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sénateurs reçoivent un montant fixe tous les mois. Le nombre de jours dans un mois a une incidence sur le montant calculé au prorata. 	
<p>Paie : Possibilité de payer des salaires supplémentaires et d'effectuer un calcul au prorata en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salaires supplémentaires (nominations), deuxième et troisième rôle. 	
<p>Paie : Possibilité de percevoir des déductions précises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automatiser les formules de déduction et les calculs; • Avantages imposables (les calculs doivent inclure jusqu'à quatre décimales). 	
<p>Paie : Avantages imposables (y compris les cotisations au régime de pension)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de calculer le salaire rajusté (arrondi selon les règles); • Possibilité de calculer automatiquement les avantages imposables en fonction du salaire rajusté et de la formule fournie; • Possibilité de calculer le salaire rajusté en fonction des nouveaux salaires / salaires supplémentaires ou des changements de taux. 	
<p>Paie : Possibilité de verser d'autres prestations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de calculer et de payer des prestations pour des sénateurs sans rémunération; • Possibilité d'appliquer des déductions et d'effectuer d'autres transactions et corrections (absence). 	
<p>Échelles salariales : Possibilité d'apporter des changements de taux en bloc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} avril – indemnité et échelles salariales supplémentaires; • Possibilité de maintenir des plages de dates pour les taux; • Taux de cotisation au régime de soins dentaires, au régime de pension, etc. 	
<p>Plateforme : Possibilité de simuler le traitement de la paie et d'examiner les résultats.</p>	
<p>Déclaration : Possibilité de produire des feuillets T4 et Relevé 1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'envoyer les feuillets T4 directement à l'ARC; 	

Besoins administratifs	Commentaires										
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de faire les calculs et de remplir la case 52 (formule complexe et précise pour les sénateurs); • Possibilité de produire un feuillet T4/T4A manuellement (formulaire vierge). 											
SÉNATEURS À LA RETRAITE SEULEMENT											
Paiement : possibilité de calcul au prorata du paiement pour le premier mois / dernier mois en cas de décès.											
Indexation : Possibilité de calculer l'indexation cumulative en fonction de la formule et de la <u>date de départ à la retraite</u> (une feuille de calcul Excel peut être fournie pour tous les détails).											
Paiement : Possibilité de diviser l'impôt sur le revenu total en deux montants (CARP/CCR). Ex. :											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Total Pension</th> <th>Income Tax</th> <th>MPRA TAX</th> <th>RCA Tax</th> <th>Total TAX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>\$10,083.23</td> <td>\$2,519.31</td> <td>\$2,174.67</td> <td>\$344.64</td> <td>\$2,519.31</td> </tr> </tbody> </table>	Total Pension	Income Tax	MPRA TAX	RCA Tax	Total TAX	\$10,083.23	\$2,519.31	\$2,174.67	\$344.64	\$2,519.31	
Total Pension	Income Tax	MPRA TAX	RCA Tax	Total TAX							
\$10,083.23	\$2,519.31	\$2,174.67	\$344.64	\$2,519.31							
Paiement : Possibilité d'effectuer des déductions exactes et des mises à jour en bloc pour les soins dentaires et les soins de santé.											
Paiement : Avantages imposables (assurance-vie à la retraite). <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de calculer le salaire rajusté à la retraite (arrondi selon les règles); • Possibilité de calculer automatiquement les avantages imposables en fonction du salaire rajusté – réduction de 25 % par année pour quatre ans. 											
Paiement : Possibilité de produire des feuillets T4A, T4A-RCA, Relevé 1 et Relevé 2.											
Paiement : Possibilité de payer des prestations de décès et des remboursements de cotisations à la succession ou à un proche et de produire des feuillets T4A-T4A-RCA. S'il est impossible de payer au moyen du système de paie : possibilité de produire un relevé manuellement au besoin (p. ex. : prestations de décès, remboursements de cotisations).											
Rapports : Possibilité d'ajouter les paiements pour l'ensemble des prestations et des avantages imposables.											
Paiement : Possibilité de faire des retenues fiscales en fonction de la province de résidence.											
Paiement : Possibilité de faire des retenues supplémentaires pour l'impôt provincial et fédéral.											
Paiement : Possibilité de payer séparément les allocations de retraite des parlementaires et les prestations de la convention de retraite aux fins des feuillets T4.											

Q2 : Outre celles qui répondent aux besoins administratifs susmentionnés, quelles sont les autres fonctionnalités offertes par votre système de paie? Veuillez fournir de plus amples renseignements sur votre solution.

Q3 : Votre système peut-il traiter la paie régulière des employés en fonction ainsi que les prestations de retraite des retraités?

Q4 : a) Comment votre système permet-il de se conformer à la réglementation fiscale et au cadre législatif en matière d'emploi?

b) Votre système permet-il de mettre à jour les données de façon régulière en fonction des modifications apportées aux tables d'impôt et au cadre législatif en matière d'emploi?

Q5 : Quel genre de formation pouvez-vous fournir aux administrateurs et aux utilisateurs finaux?

Q6 : Décrivez votre modèle de service à la clientèle.

Q7 : Habituellement, combien de temps dure le processus de déploiement et de mise en œuvre pour une organisation de petite taille?

Q8 : Comment le système gère-t-il les autorisations des utilisateurs et le contrôle de l'accès, et peut-on attribuer différents niveaux d'accès en fonction des différents rôles?

Q9 : De façon générale, quel est le degré de satisfaction des clients à l'égard du système?

Q10 : Veuillez fournir une ventilation estimative des coûts (mise en œuvre, droits d'exploitation, frais d'entretien annuel).

Q11 : Quelles sont les options de déploiement offertes avec votre solution (p. ex. déploiement sur place, logiciel-service ou les deux)?

Q12 : Dans le cas des solutions avec logiciel-service, quel est votre fournisseur de services infonuagiques?

Q13 : Dans le cas des solutions avec logiciel-service, offrez-vous au client la possibilité d'héberger ses données au Canada seulement?

Q14 : Décrivez votre programme de cybersécurité et vos méthodes d'atténuation des risques en matière de confidentialité, d'intégrité et d'accessibilité des données de votre clientèle. Vous pouvez inclure notamment les évaluations de la vulnérabilité, les tests d'intrusion, les évaluations des menaces et des risques, les examens des codes sécurisés, etc.

Q15 : Est-ce que vous détenez des attestations en matière de sécurité de la technologie de l'information qui répondent aux normes de l'industrie (p. ex. ISO/IEC 27001, ISO/IEC 27017, SOC 1, SOC 2, etc.)?

--

Q16 : Quelles sont les options offertes par votre solution en ce qui concerne l'authentification et la gestion des comptes pour les utilisateurs finaux et les administrateurs de solutions du Sénat (p. ex. ouverture de session unique, authentification multifactorielle, etc.)?

Q17 : Votre système comporte-t-il des mécanismes pour tenir compte des périodes de conservation et d'élimination du Sénat?

Q18 : Votre système permet-il de transférer et de supprimer des données une fois le contrat résilié (stratégie de sortie des données)?

Q19 : Votre système fournit-il suffisamment de métadonnées (y compris la possibilité de renommer les métadonnées fournies par le système et d'ajouter de nouvelles métadonnées au besoin) pour étiqueter et décrire les données?

Q20 : Votre système répond-il aux exigences WCAG 2.0 – niveau AA en matière d'accessibilité?

Q21 : Votre système permet-il l'intégration ou l'extraction d'autres systèmes comme une interface de programmation d'applications?

Q22 : Comment le système gère-t-il les autorisations? Dans quelle mesure les autorisations sont-elles détaillées?

Q23 : Si une application mobile est offerte par le fournisseur, peut-on la gérer au moyen de Microsoft Intune?